

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2016

Le mardi 25 octobre à 19h devaient se réunir les membres du Conseil du 8^e arrondissement sur convocation en date du 17 octobre 2016 adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement.

Le quorum n'ayant pas été atteint, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil d'arrondissement a été de nouveau convoqué le 28 octobre 2016.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le mercredi 2 novembre 2016, à 19h15, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en salle du conseil et ont délibéré sans conditions de quorum. Le jour de cette séance 13 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
M. Pierre LELLOUCHE
Mme Catherine LECUYER
M. Marc PACHECO
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres excusés :

Mme Erika DUVERGER (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)
Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Vincent BALADI)
M. François LEBEL

Ordre du jour de séance

08 2016 18

Désignation du secrétaire de séance

08 2016 19

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 13 septembre 2016

2016 DPA 74

Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) - Signature de l'avenant n°2

Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur

2016 DDCT 105

Subvention Fonds du Maire (7 012 euros) au Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^e arrondissement de Paris

Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur

2016 DILT 30

Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris

Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur

2016 DAC 716

Subvention de 4.000 euros à l'association Passeurs d'art (8^e)

Mme Grégoire GAUGER rapporteur

08 2016 20

Adoption du budget primitif 2017 de l'Etat spécial de la mairie du 8^e arrondissement

M. Vincent BALADI rapporteur

2016 DVD 106

Stations-service. Transfert de l'activité commerciale à Total Marketing France

M. Vincent BALADI rapporteur

2016 DVD 30

Parc de stationnement Haussmann Berri à Paris 8^e - Principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation

M. Vincent BALADI rapporteur

2016 DVD 31

Parc de stationnement George V à Paris 8^e - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation

M. Vincent BALADI rapporteur

2016 DEVE 150

Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris

M. Grégoire GAUGER rapporteur

2016 DJS 275

Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017

M. Grégoire GAUGER rapporteur

QMA8 2016 21

Question orale présentée par Madame BARLIS relative à la crèche et halte-garderie de la rue Maleville

QMA8 2016 22

Question orale présentée par Madame BARLIS relative à la fermeture des bains-douches rue de Rome

QMA8 2016 23

Question orale présentée par Madame BARLIS relative au renouvellement des bureaux des Conseils de Quartier

Communication relative à une délibération qui sera présentée au Conseil de Paris siégeant en Conseil Départemental

2016 DASES 338G : Subventions (793 032 euros) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par six associations (Aurore, Aux Captifs La Libération, Charonne, Emmaüs Solidarité, Les Enfants du Canal et Hors La Rue) – conventions et avenant

M. Vincent BALADI rapporteur

1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Bonsoir, et merci d'être présents ce soir au Conseil d'arrondissement qui a été reporté pour faute de quorum. Nous pouvons commencer ; il est 19 heures 15.

2°/ 08 2016 19 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Êtes-vous toujours d'accord, Grégoire GAUGER ?

M. Grégoire GAUGER : Bien sûr.

A L'UNANIMITE des présents, le conseil du 8^e arrondissement nomme M. Grégoire GAUGER secrétaire de séance.

3°/ 08 2016 19 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 13 septembre 2016

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ?

Mme BARLIS : Je n'ai aucune observation sur le compte rendu ; mais je suis surprise de la manière dont est rédigé le procès-verbal. Le détail des votes est bien spécifié sur certains sujets : il est noté ce que chaque élu vote. Mais ceci n'est pas précisé pour d'autres délibérations. J'aimerais qu'à l'avenir, nous sachions précisément qui vote quoi pour chacune des délibérations.

Mme d'HAUTESERRE : Une société a été mandatée et rémunérée pour que notre compte rendu soit rédigé mot à mot. J'ai décidé que dorénavant, les services demanderaient à chaque élu son vote, afin d'éviter ce genre de problèmes. Ceci vous convient-il ?

Mme BARLIS : Oui.

Mme d'HAUTESERRE : Jusqu'à présent, nous ne procédions pas ainsi : nous ne demandons pas à chaque personne son vote. Nous le ferons dorénavant, afin d'éviter des problèmes procéduraux.

Mme BARLIS : Si ceci est spécifié au compte rendu, je suis d'accord. Ferez-vous cette modification sur le dernier compte rendu ?

Mme d'HAUTESERRE : Nous le ferons pour le prochain compte rendu.

Mme BARLIS : Mais ceci n'a pas été fait pour le dernier ; pouvons-nous modifier le précédent compte rendu ? Il est important que le public sache qui a voté quoi.

Mme d'HAUTESERRE : Jusqu'à maintenant, nous avons toujours fonctionné de cette manière : nous donnons le nombre d'élus qui votaient pour ou contre, ou qui s'abstenaient. A partir de ce Conseil, nous donnerons nominativement les votes de chacun pour toutes les délibérations. Il n'y a pas de rétroactivité.

Mme DESBONNETS : Mais il s'agissait du seul procès-verbal où ne figurait pas clairement la position des votants, entre autres sur les sujets concernant le logement. Personne ne sait ce que j'ai voté.

M. BALADI : Je précise que les délibérations qui restituent les votes nominatifs sont affichées après chaque Conseil sur les panneaux de la mairie.

Mme BARLIS : Mais le compte rendu est le document qui fait foi.

Mme d'HAUTESERRE : Ne nous attardons pas sur ce sujet ; nous ferons au mieux pour le compte rendu de ce Conseil. Je mets aux voix ce compte rendu.

Mme BOYER CHAMMARD : Je suis contre, car mon vote sur le sujet concernant le logement a été mal pris en compte dans le dernier compte rendu. J'ai voté contre, mais mon vote a été pris en compte comme un vote positif.

Mme d'HAUTESERRE : Nous vous avons proposé d'écouter la bande enregistrée. La bande sonore fait foi.

M. THIMOUY (Directeur Général Adjoint des Services) précise que sur la bande enregistrée, Mme BOYER CHAMMARD disait voter pour la délibération.

M. LELLOUCHE : Il existe une solution simple : c'est, à l'issue de chaque vote, d'inscrire le nom de chaque élu.

Le compte rendu de la séance du mardi 13 septembre 2016 est ADOPTE A LA MAJORITE des membres présents

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés POUR le projet : 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÉS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Pierre LELLOUCHE)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 3 (Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 3 (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER)

4°/ 2016 DPA 74 - Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) - Signature de l'avenant n°2

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE: Dans le cadre du Plan climat-énergie adopté à l'unanimité en Conseil de Paris le 1^{er} octobre 2007, et dont l'actualisation a également été adoptée à l'unanimité en Conseil de Paris le 11 décembre 2012, la Ville de Paris s'est engagé notamment à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de son administration de 30% à l'échéance 2020, par rapport à 2004. Pour atteindre ces objectifs, la Ville a adopté un plan d'actions au nombre desquels figure la réhabilitation thermique des 600 écoles parisiennes : -36,4% pour la consommation d'énergie, et -39,2% pour les émissions de gaz à effet de serre, soit, au-delà de l'objectif des 30%, 200 nouvelles écoles seront concernées durant cette mandature. En 2015-2016, l'école Surène était concernée ; les services techniques ont procédé à la mise en place de sondes pour améliorer l'émission et la diffusion de la chaleur, pour avoir une meilleure régulation. L'école était extrêmement mal chauffée (16° C) ; ce n'est plus le cas à ce jour. Pour 2016-2017 sont programmées les écoles Paul Baudry et Robert Estienne. Concernant Paul Baudry, les travaux portent sur l'isolation thermique extérieure des façades sur rue et sur les bâtiments. Il est prévu de remplacer toutes les menuiseries d'extérieur, et de mettre en place une télégestion des appareils de chauffage pour optimiser leur utilisation, le tout pour un montant de près de 370 000 euros. Pour Robert Estienne sont prévus le remplacement des luminaires par des ampoules de basse consommation, l'isolation des combles ainsi que la mise en place d'une télégestion pour optimiser la régulation du chauffage. Le montant de l'opération prévue est estimé à 259 000 euros. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'apporter au Contrat précédent de performances énergétiques les modifications détaillées dans la présente délibération.

Il nous est donc demandé ce soir :

- d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant n°2 au Contrat de performances énergétiques relatif aux écoles parisiennes signé avec la société NOV'ECOLE Paris dont le texte est joint à la délibération ;
- d'autoriser la Maire de Paris à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LECUYER : Je me réjouis que les problèmes de l'école Surène aient été résolus. Elle a connu de gros soucis de chauffage pendant des mois, à cause de problèmes de sonde.

M. PACHECO : puisque nous avons un peu de recul sur Surène, j'aimerais savoir où nous en sommes quant à ses performances énergétiques : les objectifs ont-ils été atteints ? Il serait intéressant de savoir si les dispositifs de chauffage ont permis de réaliser des économies. Comment se traduit cette redevance supplémentaire pour cette école ?

Mme d'HAUTESERRE : La nouvelle mandature fait une expérimentation. Cela fonctionne plutôt bien, puisque la Ville de Paris envisage de l'étendre à 100 écoles supplémentaires. Je regrette que les élèves aient dû subir ce problème de chauffage durant les années passées. En 2015, nous avons demandé que les travaux soient effectués pour que les élèves de Surène n'aient plus froid.

M. PACHECO : N'avons-nous aucune donnée chiffrée sur les améliorations réalisées dans cette école ?

Mme d'HAUTESERRE : Je n'ai pour l'instant aucune information à vous communiquer, mais je peux vous faire un courrier le cas échéant.

M. PACHECO : Pour une délibération dont le but est de faire des économies d'énergie, il serait intéressant d'avoir un premier bilan sur les écoles traitées.

Mme d'HAUTESERRE : Absolument ; je vais demander à la Ville de me communiquer les éléments que vous souhaitez. Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix) dont les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à M. Grégoire GAUGER et de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération.

Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS.

5°/ 2016 DDCT 105 - Subvention Fonds du Maire (7 012 euros) au Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^e arrondissement de Paris

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE: Les Fonds du Maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les Mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou lors de dons spontanés. Ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du Maire d'arrondissement. Dans ce cadre, une subvention sera attribuée au Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^e arrondissement de Paris. Cette association a pour objet l'organisation de toutes manifestations à caractère culturel, artistique ou social dans l'arrondissement. En conséquence, je vous propose de lui attribuer, au titre de l'exercice

2016, une subvention d'un montant de 7 012 euros. Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme DESBONNETS : J'entends voter pour cette délibération ; mais le 15 septembre 2015, certains élus ici présents avaient demandé des éléments supplémentaires. Nous avons transmis nos questions au Comité des Fêtes enfin de bénéficier d'un retour ; sauf erreur de ma part, il n'y en a pas eu. Je me pose quelques questions concernant les concerts Cail : quel est le montant de leurs récoltes ? Les artistes y participants sont-ils rémunérés ? Si oui, le sont-ils par le Comité des Fêtes ou par la Mairie ? Ce Comité des Fêtes compte-t-il des adhérents, et si oui, combien ? D'autres part, je me demande combien de familles bénéficient de sorties.

Mme d'HAUTESERRE: Il s'avère que Mme l'Adjointe à la Culture est actuellement absente. Je peux vous répondre que les artistes qui viennent, pour certains, sont payés ; d'autres sont bénévoles. Je ne puis vous donner de chiffres exacts quant aux montants alloués à ces concerts ; mais dès que Mme DUVERGER sera de retour, je lui demanderai de vous transmettre ces informations. Concernant la gestion du Comité des Fêtes, je demanderai à Mme AMILHAT de nous communiquer les projets qu'elle a entrepris depuis un an.

Mme BURLIS : A mon grand regret, je vais m'abstenir de voter cette délibération. Nous n'avons aucune visibilité sur l'action du Comité des Fêtes, ce que je déplore ; j'avais déjà fait une intervention en ce sens l'année dernière, en demandant davantage de précisions. Nous n'avons qu'un résumé succinct sur ce sujet, et je ne comprends toujours pas le lien entre le Concert Cail et le Comité des Fêtes. On nous dit qu'il ne s'agit que d'une seule association, mais les informations sont divergentes. J'ai déjà exprimé ma demande d'informations l'année dernière ; nous n'en avons pas plus cette année. Si nous n'avons pas davantage d'éléments l'année prochaine, je me verrai contrainte de voter contre cette délibération. Je considère qu'il est anormal que notre assemblée ne soit pas mieux informée. Nous ne savons pas qui participe à ce Comité, et nous n'y sommes jamais invités en tant qu'élus, afin d'avoir l'avis des personnes. Ceci ne répond pas à ma manière de travailler. J'ai une question qui vous concerne directement, Mme la Maire : ces 7 012 euros représentent-ils l'intégralité des Fonds du Maire pour l'année passée ?

Mme d'HAUTESERRE: Absolument.

Mme BURLIS : je trouve dommage que nous versions la totalité de ces Fonds à une seule et même association, alors qu'elle ne communique pas sur son action.

Mme d'HAUTESERRE: Je demanderai à Mme DUVERGER, en charge de cette délégation, de vous donner les informations que vous désirez. Les 7 012 euros représentent le résultat des quêtes suite aux mariages que nous célébrons dans cette Mairie et sont aussi le produit de quelques dons.

Mme BOYER CHAMMARD : Je tenais juste à dire que nous demandons cette information tous les ans. Chaque année, nous votons en demandant de telles informations. Je suis inquiète concernant ce manque de transparence.

Mme d'HAUTESERRE: Il me semble, sans m'engager, que dans l'ancienne mandature, une autre personne était gestionnaire de la culture dans l'arrondissement.

Mme BOYER CHAMMARD : Nous sommes depuis trois ou quatre ans sous cette mandature.

Mme d'HAUTESERRE: Si nous devons mettre les choses au clair, quand je suis arrivée dans cette Mairie, on m'a imposé de prendre un certain M. NORTH comme Président de ce Comité. Mais il ne pouvait être présent et rien n'a été fait. J'ai donc dû revenir sur la décision de cette association ; nous avons demandé à une autre personne d'en prendre la présidence. Il s'agit de Mme Valérie AMILHAT. Elle est arrivée dans cette structure sans bien la connaître peut-être. Vous me demandez des comptes ; moi, j'ai fait confiance initialement à M. NORTH. Je comprends que certaines questions soient sans réponse ; j'essaierai de vous en apporter quand j'aurai vu la nouvelle présidente, que j'ai rencontrée deux fois depuis sa nomination.

M. LELLOUCHE : Madame, je suis réticent à accorder des subventions de la Ville à des associations si je n'ai pas le détail de l'activité et de l'identité des gestionnaires. Il s'agit de l'argent public. Il est attendu que nous soyons capables d'expliquer comment cet argent est dépensé, car c'est celui des citoyens. Je ne connais pas les circonstances de nomination dans de telles instances, mais compte tenu du flou autour de ces personnes et de leurs activités, vous comprendrez que je ne puisse pas voter cette subvention. Ma recommandation est de la repousser, en attendant que nous ayons des informations supplémentaires. Dans l'état actuel des choses, nous ne sommes pas dans un système de confiance, mais dans un système de finances publiques : nous avons une obligation de responsabilité.

Mme BURLIS : J'entends ce que vous dites. L'année dernière, la moitié du bureau était présente le soir où nous avons posé les mêmes questions ; nous n'avons pas eu davantage de réponses.

M. BALADI : Sur la forme, nous pouvons améliorer les choses. Je pense que vous avez tous reçu au début de l'année le planning des événements, et notamment des concerts Cail. Concernant l'argent public, il ne s'agit pas d'une subvention, mais des quêtes réalisées lors des mariages. Mme le Maire et trois Adjointes, qui célèbrent 95% des mariages de cette Mairie, ont reçu des dons après ces mariages. Cette année, nous avons reçu plus de 7 000 euros. L'année précédente, nous avions 5 093 euros. Je note donc une augmentation de 37%, que nous avons votée au Conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2015. En ce qui concerne l'allocation des fonds, cela a toujours été fait, y compris durant les précédentes mandatures, au Comité des Fêtes. Mais nous sommes preneurs de bonnes idées, si vous en avez.

Mme BOYER CHAMMARD : J'ai l'impression qu'il existe une confusion totale entre la Mairie et l'association. Est-ce de l'argent des fonds public, ou d'une subvention ?

M. BALADI : Il ne s'agit pas de fonds publics.

Mme BOYER CHAMMARD : Il s'agit tout de même de dons de personnes.

M. LELLOUCHE : Dans la mesure où il s'agit d'argent qui émane de concitoyens et qui est reçu par une Mairie, c'est de l'argent public.

M. BALADI : Mais ce n'est pas une subvention.

Mme BURLIS : La délibération est titrée « subvention ».

M. LELLOUCHE : Dans la mesure où nous votons pour allouer de l'argent reçu par une Mairie, qu'est-ce donc, si ce n'est de l'argent public ? Il s'agit d'une allocation d'argent public, dont la provenance a pris la forme de dons, et non d'impôts ni de taxes. Avant d'allouer de l'argent public, il est bon de savoir à qui on l'alloue, et il n'est donc pas absurde de demander des précisions sur le Comité des Fêtes.

M. BALADI : Nous précisons l'allocation des fonds.

Mme LECUYER : Je suis étonnée que nous n'ayons pas un bilan à notre disposition.

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons le demander. M. PACHECO.

M. PACHECO : L'augmentation des fonds du Maire a été évoquée ; mais nous avons eu une baisse les années antérieures. Vous avez fait le lien entre l'équipe précédente et M. NORTH ; j'ignore de qui il s'agit, et ce n'était pas le Président du Comité des Fêtes lors de la mandature précédente.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai bien spécifié qu'on m'a imposé cette personne à mon arrivée. Suite au décès du précédent Président, on m'a demandé de prendre M. NORTH, que je n'ai malheureusement jamais rencontré à la mairie. Il a donc fallu trouver un Président afin que cette association soit gérée. En ce qui me concerne, tout est transparent ; c'est pour ceci que j'avais demandé la présence de

Valérie AMILHAT, mais comme elle est absente, je lui demanderai un bilan de ses actions. Elle était présente l'année dernière.
Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (5 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération.

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés POUR le projet : 5 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 4 (Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS : 3 (M. Pierre LELLOUCHE, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

6°/ 2016 DILT 30 - Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE: Le Conseil de Paris avait approuvé lors des séances des 18 et 19 octobre 2010 la signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la Direction de l'Urbanisme pour une durée de 5 ans.

Pour garantir la poursuite de ces prestations aux Parisiens, une consultation a été lancée le 6 septembre 2016. A l'issue de celle-ci, deux propositions ont été remises par :

- La SAS PHOTOMATON ;
- Le groupement SAS DNP PHOTO IMAGING EUROPE et SARL RP SOLUTIONS.

Après examen des propositions qui répondent toutes les deux, aux prescriptions du cahier des charges, l'offre présentée par la société PHOTOMATON, actuellement sortante, s'avère la plus attractive. Il nous est proposé donc de conclure avec la société PHOTOMATON une convention d'occupation domaniale pour exploiter sur l'ensemble des sites concernés des photocopieurs de cabines photographiques.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Vous ne manifestez aucune observation ; je mets aux voix la délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix) dont les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à M. Grégoire GAUGER et de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération.

Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS.

7°/ 2016 DAC 716 - Subvention de 4 000 euros à l'association Passeurs d'art (8^e)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE: Initialement, Mme Erika DUBERGER devait rapporter cette délibération ; M. GAUGER va s'en charger.

M. GAUGER : Tout à fait. Beaucoup d'élus connaissent bien cette association et pourrions confirmer mes propos. Passeurs d'art opère des actions culturelles locales, notamment en matière de musique. Le 8^e arrondissement est important dans ce domaine, avec les Conservatoires régional et municipal, le Centre d'animation, et des associations au sein des établissements scolaires. Cette association propose des projets éducatifs via la musique, en accord avec les éducateurs en milieu scolaire, et les élus municipaux. Passeurs d'art propose une éducation par la musique aux élèves réunis en groupe de classes, en formation orchestre, chaque enfant s'appropriant l'instrument mis à disposition des familles gratuitement. Les enfants emmènent chez eux cet instrument. Il est important pour nous de souligner cette responsabilisation de l'enfant. Cela fonctionne bien : nous avons notamment un partenariat avec l'école élémentaire Robert Estienne. Cela permet un accès gratuit à la musique pour les familles et les enfants. Un pôle santé et handicap est également mis en place : nous avons donc une approche globale de la musique par cette association. Il s'agit d'un partenaire actif de toutes les actions que mène notre Mairie : Passeurs d'art sont membres de la Maison des Associations du 8^e, et participent au Forum des Associations, ainsi qu'à d'autres événements culturels. Ils sont reconnus par l'Hôtel de Ville, et soutenus par des fondations comme celle de la BNP Paribas. Dans le 8^e arrondissement, ils ont également participé à des ateliers d'instruments à l'école Bienfaisance. Il s'agit d'une association active, qui, je pense, a besoin de notre soutien. Ces 4 000 euros représentent peu au regard du nombre de projets qu'ils mènent dans l'arrondissement. Je vous invite à voter favorablement cette délibération et à soutenir cette association.

Mme BARLIS : C'est effectivement une association dont tout le monde connaît l'excellent travail, au service des enfants et de la musique. J'espère que cette subvention va leur permettre de développer d'autant plus leurs activités dans notre arrondissement. J'aimerais vous demander, Madame la Maire, que nous puissions associer cette association à la Fête de la Musique organisée dans notre arrondissement. Elle fait un travail formidable avec les enfants du 8^e arrondissement ; je pense qu'il s'agit d'une belle occasion de mettre leur travail en valeur.

Mme d'HAUTESERRE : Je suis entièrement d'accord avec vous : d'ailleurs, c'est moi qui ai proposé cette subvention. Je suis ravie que tout le monde soit d'accord sur cette disposition.

M. PACHECO : Je voudrais rappeler que nous avons initié tout cela lors de la mandature précédente ; je voterai favorablement cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE: Je mets aux voix la délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix) dont les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à M. Grégoire GAUGER et de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération.

Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS.

8°/ 08 2016 20 - Adoption du budget primitif 2017 de l'Etat spécial de la mairie du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE: M. BALADI rapporte cette délibération.

M. BALADI : Il s'agit du budget primitif de l'Etat spécial de la Mairie. Je rappelle une fois encore que le budget se décompose en trois dotations :

- la dotation d'investissement ;
- la dotation d'animation locale ;
- la gestion locale.

Globalement, le budget primitif est stable (+0,14%, soit 3 319 euros), pour un budget total de 2 397 062 euros. Il se décompose comme suit :

- la dotation d'investissement, pour 143 000 euros, et qui affiche une grande stabilité ;
- la dotation d'animation locale, pour 308 000 euros, en augmentation de 4,7%, compte tenu de la hausse du montant des travaux urgents, notamment dans les écoles. Ce montant est calculé sur la base moyenne des dépenses constatées sur les trois derniers exercices. Les travaux urgents donnent lieu à des crédits supplémentaires de 17 000 euros.
- la dotation de gestion locale, pour 1 945 000 euros, en diminution de 0,54% ; il s'agit d'une légère baisse par rapport au budget primitif 2016, notamment grâce à des baisses de consommation (des liquides) et des fluides dans les écoles.

Certains d'entre vous m'ont posé des questions concernant les comptes de classes. Certaines lignes de dépenses sont identiques, mais nous changeons de nomenclature : la ligne 615-21, au lieu de 615-22, par exemple, à la demande de la Direction des Finances de la Ville. Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

Mme d'HAUTESERRE: Mme BARLIS.

Mme BARLIS : J'ai plusieurs questions. Si nous prenons la section de fonctionnement, notamment la ligne 61-352 (allocation de véhicules), nous passons de 0 euro en 2016 à 114 620 euros dans le budget primitif de 2017.

M. BALADI : Il s'agit d'un changement de nomenclature : ceci a été remplacé par la 62-261.

Mme BARLIS : Je constate la même chose pour les locations immobilières.

M. BALADI : Il s'agit de la même chose pour les 615-22, 613-52 et 613-58.

Mme BARLIS : Que recouvrent les frais de gardiennage à la ligne 62-82 ?

M. THIMOY : Auparavant, il s'agissait surtout de gardiennage pour la Maison des Associations, qui a des horaires parfois tardifs : une société de gardiennage prend le relais.

Mme DESBONNETS : Nous passons tout de même de 7 000 euros à 11 100 euros de frais.

M. BALADI : Nous sommes passé d'une à deux nocturnes sur ce sujet.

Mme DESBONNETS : Qu'est-ce que le transport collectif ?

Mme d'HAUTESERRE: Il s'agit des bus pour le transport des enfants.

M. LELLOUCHE : Je crois qu'il ne serait pas inutile de rappeler à tous que ces chiffres sont établis par l'Hôtel de Ville d'après le fonctionnement des arrondissements depuis longtemps. Il n'y a pas de Ministre des Finances de l'arrondissement qui ferait de lui-même ce budget : ce sont des chiffres

établis par l'Hôtel de Ville et contrôlés par la Commission des Finances. Ils nous sont communiqués pour validation. Il s'agit donc de proroger le fonctionnement normal des établissements publics de l'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (11 voix) dont les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à M. Grégoire GAUGER et de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE à l'adoption du budget primitif 2017 de l'Etat spécial de la mairie du 8^e (Abstention de Mme BARLIS).

Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER.

9°/ 2016 DVD 106 - Stations-service. Transfert de l'activité commerciale à Total Marketing France

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE : Je cède la parole à M. BALADI.

M. BALADI : il s'agit d'un simple avenant à la délibération DVD 106. La Ville a confié à la société Total Marketing Services les contrats de concession des stations situées dans les parcs de stationnement George V et Malherbes Anjou pour le 8^e arrondissement. Par courrier en date du 6 mars 2015, la société Total a requis l'agrément de la Ville pour le transfert des contrats à la filiale Total Marketing France. La société Total Marketing Services a cédé sa branche d'activité totale en France à sa filiale Total Marketing France. Je vous prie de bien vouloir valider et autoriser l'Adjoint de Mme le Maire à signer l'avenant n°9 à la convention du 16 septembre 1964, relative à la concession de la station-service située dans le parc de stationnement George V, et l'avenant n°7, qui concerne la station-service située dans le parc de stationnement Malherbes Anjou.

Mme d'HAUTESERRE: Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix) dont les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à M. Grégoire GAUGER et de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération.

Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS.

10°/ 2016 DVD 30 - Parc de stationnement Haussmann Berri à Paris 8^e - Principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation

11°/ 2016 DVD 31 - Parc de stationnement George V à Paris 8^e - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE: Je cède la parole à M. BALADI.

M. BALADI : Il s'agit du parc de stationnement Haussmann Berri, implanté sous le boulevard Haussmann, et mis en service le 30 janvier 1967. Afin d'assurer la continuité du service public, il vous est proposé une consultation, afin de retenir un futur délégataire qui aura en charge l'exploitation et la modernisation de l'ouvrage de stationnement. Cette délégation est prévue pour une concession de 12 ans ; son emprise comprendra l'ensemble des 6 sous-sols de l'ouvrage affectés au stationnement, et

les volumes de la station-service et de distribution du carburant. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix) dont les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à M. Grégoire GAUGER et de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Vincent BALADI, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE aux 2 projets de délibération.

Pour : Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS.

12°/ 2016 DEVE 150 - Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE: Je vous précise que cette délibération ne concerne pas le 8^e arrondissement. Je cède la parole à M. GAUGER.

M. GAUGER : C'est un sujet qui touche toutes les villes de France : il s'agit des nuisances liées aux pigeons, qui sont en surpopulation à Paris et qui causent des dégâts considérables aux biens publics et privés. Nous avons depuis 2003 une politique municipale qui consiste à étudier cette population de nuisibles, afin d'en déduire un moyen de la réduire. Nous avons mis en place douze pigeonniers qui servent d'observatoires, afin de pouvoir réguler, stériliser et suivre sanitaire ment cette population. Concrètement, cette délibération nous présente une étude au budget de 25 000 euros. On reproche souvent à la Ville de ne pas suffisamment réaliser d'audits ; pour une fois, je pense qu'il s'agit d'un contre-exemple intéressant. Cette étude prendra en considération les aspects scientifiques, sociologiques et financiers de la problématique. Il s'agit de voir combien cela va nous coûter, et pour quelle efficacité. Les aspects sociologiques étudient les relations entre les passants, les habitants et les pigeons. On y évoque les « nourrisseurs », une catégorie de personnes qui nourrissent ces pigeons ; pour ce sujet, je le souligne, nous aurons enfin une étude de la Ville sur l'efficacité de son programme. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LECUYER : Sur le principe, je suis pour, mais je trouve que 25 000 euros représentent une somme très importante. Je voudrais savoir s'il est prévu de verbaliser les personnes qui nourrissent les pigeons.

M. GAUGER : C'est une amende de 3^e classe, qui s'élève à 450 euros ; il s'agit de l'article R. 632-1 du Code Pénal.

Mme LECUYER : Il s'agirait de savoir si le règlement est ou non appliqué.

M. GAUGER : Je vous invite à vous reporter à l'article 220 du Règlement. Concrètement, je ne sais pas si ce système fonctionne.

Mme d'HAUTESERRE: Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération.

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 3 (M. Pierre LELLOUCHE, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Marc PACHECO)

M. LELLOUCHE : Je voudrais rappeler que la Ville connaît une situation d'urgence quant aux pigeons. Il n'y a pas d'autre problème en ce moment dans notre Ville.

13°/ 2016 DJS 275 - Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE: Je cède la parole à M. GAUGER.

M. GAUGER : Ma position n'a pas changé sur ce sujet. Je vous rappelle que nous avons voté cette délibération le 2 février 2016. Ce programme permet à des jeunes de 16 à 30 ans de partir en vacances, et de bénéficier de chèques de 100 à 200 euros selon leurs conditions et leur handicap. Je répète mes propos de février ; je trouve dommage qu'il n'y ait aucune contrepartie demandée à ces jeunes en échange de ces chèques, ni aucun contrôle a posteriori. Pour rappel, le 8^e arrondissement jouit d'un budget de 2 600 euros, proportionnel à son nombre de jeunes. Je m'abstiens de voter cette délibération à titre personnel ; Mme Erika DUVERGER souhaite voter pour cette délibération.

M. LELLOUCHE : Je me suis déjà exprimé sur ce sujet les années précédentes. Je trouve normal d'assister des jeunes et des enfants sans moyens à partir en vacances ; cependant, en arrivant à l'âge adulte, le travail doit permettre de payer des loisirs. Je ne comprends pas que la collectivité publique soit présente pour offrir des vacances à des adultes ; c'est le principe qui me choque. Je préférerais que cet argent soit alloué aux colonies de vacances ou aux enfants nécessiteux.

Mme BARLIS : Je rappelle que cette aide n'est pas allouée sans un dossier préalable. Contrairement à ce que vous dites, le dispositif peut concerner des jeunes qui travaillent, parfois à temps partiel, et qui peuvent grâce à cette aide réaliser leurs projets. Il me semble que cette aide est utile, et je suis favorable à son maintien.

M. PACHECO : Je continue à dire qu'il s'agit d'un dispositif purement clientéliste ; il est urgent de réaffecter tous ces budgets à la formation et à la recherche d'emplois. C'est ce qui rend autonome notre jeunesse : pouvoir se former et trouver un emploi. Ce dispositif est clientéliste.

Mme DESBONNETS : Combien de jeunes de notre arrondissement ont bénéficié de ce dispositif ?

M. GAUGER : Cette année, sept jeunes ont bénéficié de cette aide, et il nous reste deux dossiers en cours.

Mme DESBONNETS : Selon quels critères ?

M. GAUGER : Ceux fixés par la Mairie de Paris.

Mme d'HAUTESERRE: Êtes-vous dans la commission qui valide les dossiers ?

M. GAUGER : Oui ; les jeunes doivent apporter des justificatifs, et présenter un projet. Il n'y a pas de contrôle a posteriori.

Mme DESBONNETS : A quel montant s'élèvent ces chèques ?

M. GAUGER : Environ 100 euros ; si le jeune est handicapé, cela peut s'élever à 200 euros. Des critères spécifiques sont nécessaires pour bénéficiers de 200 euros.

Mme d'HAUTESERRE: Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au projet de délibération.

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 6 (M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

Suffrages exprimés POUR le projet : 2 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Corine BURLIS)

ABSTENTIONS : 4 (M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER)

14°/ QMA8 2016 21 - Question orale présentée par Madame BURLIS relative à la crèche et halte-garderie de la rue Maleville

Mme d'HAUTESERRE: Nous abordons les questions. Mme BURLIS.

Mme BURLIS : Suite à un début d'incendie, en septembre déclaré dans la nuit dans le sous-sol de l'immeuble de la crèche et halte-garderie de la rue Maleville, l'opposition municipale souhaite savoir où en est l'instruction, quel est le montant des travaux à réaliser et si la date de réouverture de ces deux établissements a été fixée.

Mme d'HAUTESERRE: Comme vous le savez, un incendie est survenu dans la nuit du 7 septembre 2016, vers 1h30 du matin, dans un parking situé au sous-sol d'un ensemble immobilier rue Maleville. Les pompiers sont intervenus rapidement et la Préfecture de Police a envoyé des experts sur le site.

Il s'est avéré que l'incendie s'est déclaré au 1er sous-sol du parking en cours de travaux de désamiantage. Le magistrat chargé de l'affaire a imposé la fermeture immédiate de nos deux établissements de la Petite Enfance, du Restaurant solidaire et des Services de la Propreté des 7^e et 8^e, situés aux numéros 5 et 11 de la rue Maleville, ainsi que de tous les bureaux situés dans le même bâtiment. Il a fallu, le matin même, gérer les familles qui venaient déposer leurs enfants. Des solutions d'accueil de remplacement ont été immédiatement mises en place en collaboration avec les responsables d'établissements et la Direction de la Petite Enfance que j'avais immédiatement saisie.

Les enfants de ces deux établissements ont donc pu être admis très rapidement dans les crèches Saint-Honoré, Laure Diebold et à la halte-garderie Florence. Je tiens à remercier les personnels qui se sont mobilisés pour pallier cet incident fort perturbant pour les familles. L'occasion m'est donnée de souligner l'importance du rôle des personnels de la Petite Enfance qui accompagnent les familles dans leur quotidien. Les solutions d'accueil sur les sites de repli seront donc maintenues jusqu'à nouvel ordre. Elles ont été conçues pour assurer à tous les enfants le meilleur accueil possible.

Reste qu'il nous a fallu, et vous étiez présente, annuler en accord avec l'ensemble des directrices de crèches et haltes garderies, la Commission de septembre que je venais de réunir pour permettre l'admission des enfants dont les dossiers avaient été enregistrés depuis la commission de juin. Toutes les familles ont, bien entendu, été informées de cette décision de report.

Même si aucun dommage direct n'a été constaté au sein de la Crèche et de la Halte-garderie, la remise en état des réseaux électriques et notamment d'évacuation situés en sous-sol est envisagée. Les travaux sont placés sous la responsabilité du Syndic chargé de la gestion de l'ensemble immobilier et des parkings. Une instruction judiciaire est ouverte pour déterminer la cause du départ de l'incendie. La réouverture des établissements est suspendue aux investigations en cours et il n'est

donc pas possible d'indiquer une date de réouverture à ce jour. J'ai reçu, en date du 21 octobre, un arrêté préfectoral qui stipule : « Est interdit à l'accès et à l'occupation l'immeuble situé au 1-17 rue Maleville / 8-20 rue Treilhard, à l'exception :

- du supermarché à enseigne G20 sur la rue Corvetto, 1 rue Maleville et 8 rue Treilhard ;
- du magasin de primeur, donnant sur la rue Corvetto ;
- des locaux du 20 rue Treilhard.

Enfin, le 5 octobre dernier, à ma demande, le Président de l'association syndicale de l'immeuble est venu en Mairie faire un point de la situation en présence de tous les services de la Ville concernés par ce dossier. A l'issue de cette réunion, il nous a assuré que, dès que la Préfecture de Police aura levé son arrêté, l'accès au bâtiment sera de nouveau autorisé et les travaux pourront être engagés. Je ne manquerai pas de faire un point d'information à l'attention des familles et des élus bien évidemment.

M. LELLOUCHE : Je suis tout à fait étonné de cette situation. On peut imaginer une enquête de police ; l'incident s'est produit il y a sept semaines, cependant. Des constatations ne requièrent pas deux mois. J'aimerais comprendre les raisons de ces délais.

Mme d'HAUTESERRE: Je me suis rendue sur place le matin même ; un SDF qui occupait l'entrée du parking a donné l'alerte. Certains riverains ont évoqué la possibilité de sa responsabilité. Il y a une problématique d'assurance ; si les réseaux électriques sont défectueux, et sont la cause de l'incendie, quelqu'un doit être responsable. Ce n'est pas à moi de dire quand les investigations seront terminées ; c'est à la préfecture de Police de le faire. Le 1^{er} sous-sol était en plein travaux ; cela signifie qu'il y a une présence d'amiante.

M. LELLOUCHE : C'est la Préfecture de Paris qui doit prendre ces mesures. Il y a une problématique liée au caractère possiblement criminel de l'incendie. Ceci n'interdit pas en tant que tel d'accueillir des enfants dans les écoles ; la police peut faire son enquête pendant le fonctionnement des écoles. Mais il peut y avoir un problème de salubrité publique s'il y a de l'amiante dans l'atmosphère. Les problèmes sanitaires relèvent de la Préfecture de Paris ; ici, nous pouvons avoir affaire avec des délais très longs, qui n'ont rien à voir avec l'enquête de police. La question qui se pose actuellement, c'est celle de la durée totale de cette problématique. S'il s'agit d'une affaire d'enquête, cela ne dure pas deux mois ; mais j'ai besoin de re-scolariser ces enfants. S'il s'agit d'une enquête sanitaire, cela peut durer très longtemps.

Mme d'HAUTESERRE: Pour l'instant, il n'y a pas de lumière ; il faut rétablir les réseaux électriques.

M. LELLOUCHE : Vous pouvez leur soumettre une injonction à cet effet. Une partie de cette bâtisse est louée à des services publics ; l'Etat et la Ville ne sont pas sans pouvoir sur le syndicat. C'est une obligation de service public. Nous pouvons faire pression sur le syndicat, afin de réduire ces délais.

Mme d'HAUTESERRE: Le syndicat est venu nous faire un compte rendu ; il attend comme nous l'autorisation de rentrer dans les locaux. 700 personnes sont au chômage technique ; nous faisons tout pour que la situation évolue au plus vite. J'ai un document communiqué par la police.

M. LELLOUCHE : Donc nous avons 700 personnes au chômage technique, des enfants non scolarisés, et nous attendons que l'enquête se termine ?

Mme d'HAUTESERRE : Les enfants sont reportés dans d'autres crèches, ils ne vont pas à l'école !.

Mme DESBONNETS : Mais d'autres enfants attendent.

Mme d'HAUTESERRE: Oui, malheureusement pour des crèches.

15°/ QMA8 2016 22 - Question orale présentée par Madame BURLIS relative à la fermeture des bains-douches rue de Rome

Mme d'HAUTESERRE: Je cède la parole à Mme BURLIS.

Mme BURLIS : Considérant que la structure municipale des Bains-Douches rue de Rome est fermée depuis maintenant plusieurs semaines ;

Considérant que cet équipement a rouvert en début de mandature après une rénovation ;

Considérant que c'est un service de proximité, utile également aux personnes mal logées du quartier ;

Considérant qu'aucune communication n'a été faite sur une date de réouverture auprès des utilisateurs ;

L'opposition municipale souhaite savoir :

- Quelle est la nature exacte du problème ?
- Quel calendrier de réouverture est prévu ?
- Quelle communication est mise en œuvre pour informer les utilisateurs ?

M. GAUGER : Il s'agit des rares établissements de l'ouest parisien qui répondent à des besoins sanitaires et sociaux importants des populations fragiles ou mal logées. Pour rappel, il existait un établissement de bains-douches rue du Rocher ; il a été transféré rue de Rome en avril 2014. Le problème est qu'il a été mal conçu à l'origine ; les travaux ont été mal suivis, notamment par le sous-traitant de la société Nexity. Mme la Maire était intervenue auprès du Président de Nexity afin d'obtenir des explications. Nous avons un an pour soulever les nombreuses malfaçons ; nous l'avons fait avec la DJS, qui gère cet établissement avec quatre ou cinq agents permanents sur place. Nous avons régulièrement visité cet établissement ; nous avons refusé de payer ces malfaçons à la place du sous-traitant, et rencontrons un problème similaire pour le centre sportif. Depuis, nous ne cessons d'émettre une forte pression sur le sous-traitant ; nous avons une réunion il y a une dizaine de jours à ce propos. Il y a un problème d'infiltration des eaux usées dans la fosse de récupération, juste avant le relevage vers les égouts. Nous avons durant septembre fait passer une vidéo-inspection du réseau de canalisations. Nous avons découvert la présence de colles ciments à plusieurs endroits. Nous avons pris des dispositions : la dalle du sous-sol des douches va être démolie. Ces travaux vont démarrer le 2 novembre, et devraient s'achever le 18 novembre pour la démolition. La phase de réfection de la canalisation vers la pompe de relevage devrait s'enchaîner après le 18 novembre, mais il est aujourd'hui difficile d'arrêter une date exacte, car il s'agit d'une opération complexe. Si vous avez besoin de davantage d'éléments, nous les tenons à votre disposition. Nous ne pouvons malheureusement pas fournir pour l'instant une date de réouverture ; je vous promets que dès que nous aurons la date de réouverture, nous serons heureux de l'annoncer aux usagers. Il serait intéressant de réaliser une étude de ces usagers, afin d'améliorer ce service.

M. LELLOUCHE : Qui a pris la décision de déménager ce système qui fonctionnait vers la rue de Rome ?

M. GAUGER : C'était avant mon élection.

M. LELLOUCHE : Était-ce la Ville, ou la Mairie d'arrondissement ?

M. GAUGER : Je l'ignore.

M. LELLOUCHE : Si c'est la Ville, elle a réalisé des logements sociaux et a déménagé les bains-douches. Ces derniers sont donc en sous-sol rue de Rome ?

M. GAUGER : Oui ; le rez-de-chaussée contient des salles réservées aux personnels.

M. LELLOUCHE : Nous avons donc un problème particulièrement complexe. Qui a pris la décision d'aménager ces dispositifs en sous-sol ? Qui est responsable de la conduite des travaux ?

M. GAUGER : Ceci a été décidé sous l'ancienne mandature, il y a trois ans. J'imagine que cela a été décidé en concertation avec la Mairie du 8^e arrondissement.

M. LELLOUCHE : J'essaie de comprendre qui prend les décisions, et qui est responsable en cas de malfaçon.

M. GAUGER : La DJS n'a peut-être pas suffisamment suivi la conception des travaux.

M. LELLOUCHE : J'irai chercher des réponses à mes questions.

M. GAUGER : Il s'agit de la responsabilité de la Ville.

Mme BURLIS : Une commission des marchés publics de la Ville alloue les contrats à des sociétés pour les travaux ; des services techniques suivent les travaux. Je ne reviens pas sur ce que nous avons pu découvrir dans certaines cantines des écoles. Si l'entreprise a mal fait ces travaux, il faut se retourner contre elle.

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit de l'ancienne mandature.

Mme BURLIS : Nous en payons aujourd'hui le prix.

Mme d'HAUTESERRE : C'est la raison pour laquelle je ne vais pas payer ; j'ai contacté directement le Directeur de Nexity. Suite à cela, la Ville a repris en main le dossier. Malheureusement, il faudrait pour bien faire, tout reconstruire, en raison des malfaçons.

M. GAUGER : Nous suivons tout nouveau projet dans notre arrondissement.

Mme BURLIS : Il serait bon d'en informer l'ensemble des élus.

M. LELLOUCHE : Ces questions illustrent bien la confusion des pouvoirs entre les Mairies d'arrondissement et la Mairie centrale. J'aurais préféré que vous parliez des services de la Ville gérés par vos amis politiques, et que vous veniez à cette réunion avec des solutions, plutôt que d'interroger une municipalité qui n'a pas le pouvoir de réparer les fautes faites par les services de la Mairie centrale.

Mme BURLIS : Encore faut-il avoir des informations pour pouvoir agir. Il me semble que la communication de la Mairie pourrait être améliorée.

M. LELLOUCHE : Je trouve cela déplacé, Mme BURLIS, car vous avez soulevé deux vrais problèmes qui concernent les administrés. Mais nous nous apercevons que l'équipe du 8^e arrondissement gère cela en bout de course ; les sources des problèmes sont ailleurs, à la Mairie centrale, dirigées par vos amis politiques. Il faut soulever ces questions auprès de la DJS s'agissant de ce local, et auprès d'une autre direction s'agissant de la question précédente. Vous voyez bien que la Mairie d'arrondissement n'a pas les moyens juridiques ni financiers de réparer les dommages dues à des décisions prises par l'Hôtel de Ville. Je vous remercie d'avoir posé ces questions ; elles montrent les limites de l'exercice.

Mme BURLIS : J'ai une autre question concernant le renouvellement des bureaux des Conseils de quartier.

16°/ QMA8 2016 23 - Question orale présentée par Madame BURLIS relative au renouvellement des bureaux des Conseils de Quartier

Mme BURLIS : J'ai constaté que le Conseil de Quartier Monceau qui se tiendra le 14 novembre a indiqué dans son ordre du jour le renouvellement du Bureau. Les bureaux des Conseils de Quartier ayant tous été renouvelés à l'automne 2014, sauf Triangle d'Or, j'imagine que tous les Conseils de Quartier vont, dans les semaines qui viennent, procéder également à une nouvelle élection du bureau. La vie des Conseils de Quartier étant essentielle à mes yeux pour la qualité de la démocratie locale le renouvellement des bureaux doit être un moment réussi dont les citoyens s'emparent pour faire entendre leur voix. C'est pourquoi j'aimerais savoir, Madame la Maire :

- quels sont les délais et les modalités à respecter pour les habitant(e)s qui souhaitent poser leur candidature ?

- quelle information, communication, vous allez mettre en place afin de faire connaître très largement auprès de la population ce renouvellement des bureaux ?
- comment va se dérouler l'élection dans chaque Conseil ?
- En 2014 les modalités n'ayant pas été les mêmes dans chaque quartier allez-vous, cette année, vous engager à ce qu'elles soient clairement communiquées en amont et identiques dans les 7 quartiers ?

Mme d'HAUTESERRE : Madame la Conseillère, vous m'avez interrogée concernant le fonctionnement des Conseils de Quartier du 8e arrondissement. Comme vous le savez, la Mairie du 8e a mis en place, sous l'impulsion de mon prédécesseur, François Lebel, 7 Conseils consultatifs de Quartier avec le souci d'en faire des lieux d'écoute, d'information, de dialogue et d'expression destinés au plus grand nombre possible de personnes. Ils sont ainsi ouverts à tous les habitants mais aussi aux commerçants, bref à tous ceux qui participent à la vie quotidienne de notre arrondissement.

Cette ouverture totale à 7 Conseils de Quartier, est une caractéristique. Elle nous est spécifique puisque le découpage administratif ne compte que 4 quartiers dans le 8e arrondissement. Reste que ces 7 quartiers correspondent à la réalité de notre arrondissement et à sa vie quotidienne. Contrairement à beaucoup d'autres arrondissements, comme j'ai pu m'en rendre compte lors de l'audit qui est actuellement en cours à la Mairie de Paris sur le fonctionnement des CCQ, nous effectuons l'ensemble des convocations aux habitants de chaque quartier concerné.

En moyenne, c'est 2 000 à 3 000 courriers par Conseil de Quartier qui partent à destination des habitants, accompagnés de l'ordre du jour rédigé et conçu par le bureau du CCQ lui-même et son référent. A noter que dans beaucoup d'autres arrondissements détenus par la majorité, c'est le CCQ qui informe les habitants de sa séance. Je n'interviens jamais dans l'élaboration de l'ordre du jour. Il en va de même pour le renouvellement du bureau. Le CCQ invite les habitants à déposer leur candidature. La Mairie fournit à l'occasion du scrutin, l'urne et les bulletins. J'ai l'intention de poursuivre dans cette voie et de laisser totale liberté aux référents et aux bureaux élus jusqu'à l'élection du suivant, et je leur témoigne toute ma confiance.

Tout à l'heure, je faisais référence à un audit. Cet audit, si j'ai bien compris, a la volonté de donner une cohérence de fonctionnement à la totalité des Conseils de Quartier parisiens. Il va de soi que dès que l'Inspection administrative de la Ville aura rendu son rapport, je me conformerai à ses directives si elles correspondent à nos objectifs, sans omettre de les soumettre à l'ensemble des Conseils de Quartier. A noter que le prochain Conseil consultatif de Quartier se réunira le lundi 14 novembre à 18h45 à la Mairie, que son référent a établi un ordre du jour dont vous avez pu tous prendre connaissance puisque diffusé le 19 octobre dernier, et parmi les points évoqués figure notamment le renouvellement du Conseil de Quartier Monceau. Ce sera ensuite à celui de Hoche-Friedland de se réunir. La date reste à fixer et ainsi suivront l'ensemble des autres Conseils de Quartier de l'arrondissement qui seront amenés à se renouveler.

Mme BURLIS : Vous n'avez donc pas envie de communiquer sur un journal, ou tout autre support municipal, les dates du Conseil de quartier et la procédure à suivre ?

Mme d'HAUTESERRE : Vous n'allez pas me dire comment gérer cet arrondissement, Madame.

Mme BURLIS : Je me demande si j'ai bien compris votre réponse.

Mme d'HAUTESERRE : Les dates des Conseils sont affichées sur le site internet de la Mairie.

Mme BURLIS : Mais les démarches ne sont pas expliquées : en tant que citoyenne du quartier, je ne sais pas forcément comment aborder un renouvellement de bureau.

Mme d'HAUTESERRE : C'est à cela que sert le référent du bureau élu, Madame.

Mme BURLIS : C'est ma conception de la démocratie parisienne.

Mme d'HAUTESERRE : Nous prendrions beaucoup de temps à parler de la démocratie.

17°/ Communication relative aux incivilités

Mme d'HAUTESERRE : Pas un jour ne passe sans que je sois interpellée par les habitants et riverains de l'arrondissement. La lutte contre les incivilités est l'affaire de tous. Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer dans le journal « Paris Huitième » de septembre, la Ville de Paris va se doter d'une nouvelle Direction : la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection DPSP. Cette brigade de lutte contre les incivilités a pour mission la médiation, la prévention et la verbalisation de toutes les infractions au quotidien dans l'espace public, c'est-à-dire, des jets de mégot au dépôt d'ordures sauvage, en passant par les nuisances sonores ou les épanchements d'urine...

J'ai eu l'occasion de rencontrer les agents rattachés au 8e arrondissement qui se sont déjà mis au travail.

En effet, j'avais souhaité, dans un premier temps qu'ils effectuent des actions d'information rue de Ponthieu qui, comme vous le savez, est particulièrement concernée par des signalements d'incivilités récurrentes. L'opération a été coordonnée avec les services de la Propreté qui effectuent, chaque jour, un nettoyage complet de la rue. A la suite de quoi, les agents de la DPSP ont procédé à des opérations de verbalisation contre les incivilités qu'ils ont relevées. Ainsi le 6 octobre dernier, les agents assermentés pour relever les infractions aux arrêtés de Police de la Maire de Paris ont occupé le terrain sur un large créneau horaire, c'est-à-dire de 8h à 19h.

Le bilan de cette opération laisse apparaître une lacune quant à la fourniture de cendriers par les propriétaires d'établissements ou les chefs d'entreprise, très souvent signalée par les contrevenants. Une information de sensibilisation est actuellement en cours pour les inciter à la pose de cendriers. Ainsi, 20 procès-verbaux ont été établis dans cette rue, pour l'essentiel à l'encontre des fumeurs, pour souillure de la voie publique par jet de mégots.

Les services ont également relevé une souillure de la VP (voie publique) sur les trottoirs au bénéfice d'un restaurant rue du Colisée. Le contrevenant a été verbalisé, mis en demeure d'effacer sa publicité et une procédure de recouvrement a été lancée à son encontre.

Le succès de cette action, qui est la première du genre, est à mettre au crédit de la bonne coordination inter services (Mairie/DPSP/DPE) et je m'en réjouis.

D'autres actions du même type suivront afin de contribuer à un Paris plus propre.

Le choix des lieux se fera en étroite concertation avec les services de la propreté, de la Mairie, du Commissariat du 8^e et bien sûr, selon les signalements de nos administrés. Je vous invite à m'accompagner dans les rues de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Pour information, 52 000 procès-verbaux ont été dressés par les agents municipaux en 2015 dont près de la moitié pour encombrement de la voie publique. 68 Euros est le montant de l'amende pour atteinte à la propreté de l'espace public.

M. PACHECO : Pour le quartier Ponthieu, je suggère de verbaliser en sortie de boîte de nuit ; c'est à cette heure que se produit la majorité des salissures.

Mme d'HAUTESERRE : C'est bien l'objet de mon édito du mois prochain.

Mme d'HAUTESERRE : Faute de quorum, le Conseil d'arrondissement initialement prévu le mardi 25 octobre n'a pas pu être tenu. J'ai re-convoqué aujourd'hui le Conseil. Mme LECUYER a souhaité introduire deux vœux le vendredi 28 octobre au matin, veille du pont du 1^{er} novembre. Mme LECUYER était en vacances lors du précédent Conseil. Comme les services de la Ville ont fait le pont du 1^{er} novembre, je n'ai pas pu les consulter afin d'obtenir des informations sur vos vœux. Conformément au règlement du Conseil d'arrondissement, ils ne sont pas intégrés à l'ordre du jour initial, et doivent être soumis à un vote préalable du Conseil. Je mets aux voix l'examen des vœux.

M. LELLOUCHE : Le délai dans lequel ont été soumis ces vœux nous permettent-ils de répondre efficacement à ces vœux ?

Mme d'HAUTESERRE : Tout le monde était parti en weekend prolongé. Les services n'ont pas eu le temps de me donner les éléments techniques nécessaires.

Mme LECUYER : Certains éléments sont urgents, notamment les lavatories.

Le conseil du 8^e arrondissement décide de reporter l'examen de ces vœux.

Mme d'HAUTESERRE : Je présenterai donc ces vœux le mois prochain.

18°/ Communication relative à une délibération qui sera présentée au Conseil de Paris siégeant en Conseil Départemental - 2016 DASES 338G : Subventions (793 032 euros) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par six associations (Aurore, Aux Captifs La Libération, Charonne, Emmaüs Solidarité, Les Enfants du Canal et Hors La Rue) – conventions et avenant

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE : Je cède la parole à M. BALADI.

M. BALADI : Il s'agit d'une subvention de 793 032 concernant les maraudes d'intervention sociale. Nous sommes concernés par la maraude d'intervention sociale gérée par l'association des Enfants du Canal ; il s'agit d'une subvention de 55 000 euros, dont 13 081 pour la maraude des 7^e, 8^e et 17^e arrondissements, notamment pour le bus-abri mis en place en début d'année 2016. Jusqu'à maintenant, la coordination des maraudes du 1^{er} janvier au 31 août 2016 était gérée par l'association Aurore. A partir du 1^{er} septembre 2016, il s'agira du SAMU social, qui reprend cette démarche en son sein.

Mme d'HAUTESERRE : La séance est levée ; je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h45.



Jeanne d'HAUTESERRE